



Denonce d'un preavis sur bail de 3 mois

Par lassausaie, le 14/12/2011 à 14:42

Bonjour,

Ma fille a pris une petite location le 1 er novembre hors il s'avère que depuis cette date beaucoup d'incidents sont survenus. Fuite énorme à la chaudière très ancienne de gaz. Les radiateurs sont irréguliers froids ou chauds car pas de boutons pour les régler(impossible à voir lors de l'état des lieux car il n'y avait pas le gaz). La bache à douche est décollée, pas de siphon, les portes cassées etc.. fuite (2 fois) sous le lavabo. Cet appartement est géré par l'agence Guy Hoquet. Le loyer est cependant de 490€. A ce jour nous avons eu un technicien pour voir quels seraient les travaux à faire, ce Monsieur est venu réparer la grosse fuite car pas de chauffage et pas d'eau pendant 2 jours.

Ce mois nous avons réussi à obtenir un loyer avec une semaine de moins sur le montant mais pas de réduction sur novembre.

Nous avons envoyé une lettre recommandée pour demander une réduction de 2 mois de rupture de bail la propriétaire apparemment ne veut rien savoir. Que pouvons nous faire??

Merci d'avance BNrigitte Gomez